Le Telephonographe

Le "Times" de Londres annonce qu'un inventeur, M. Kumberg, vient d'imaginer un appareil des plus ingénieux, qui a été baptisé du nom de téléphonographe. C'est une combinaison très pratique du tétéphone et du phonographe.

A chaque téléphone est adapté un enregistreur en cire, analogue aux rouleaux des photographes. Il suffit qu'une communication téléphoniqne soit établie pour que cet enregistreur soit aussitôt mis en mouvement. Chaque parole de la personne qui parle à un bout du fil, non seulement résonne dans le tube acoustique à l'autre bout de fil, mais encore vient se fixer sur l'enregistreur.

Lorsque vous êtes sorti, vous pouvez recevoir des messages téléphoniques, exaetement comme si vous étiez chez vous. La personne qui vous demande est mise en communication avec votre appareil; elle dit ce qu'elle a à dire et ses paroles sont fidèlement entegistrées. A votre retour, il vous suffira de déclancher l'appareil, d'approcher les récepteurs de vos oreilles pour vous faire répéter autant de fois que vous le voudrez le message reçu pendant votre absence.

De même, si vous sortez, vous pouvez très bien, au lieu de faire vos recommandations à votre valet de chambre ou votre garçon de bureau, les faire à votre téléphone. Vous vous approchez simplement à votre appareil et vous dites:

"Je sors, mais serai de retour à neuf heures un quart. Si vous ne pouvez m'attendre, dites-moi dans l'appareil ce que vous voulez."

La personne qui vient ensuite vous voir est conduite à votre telephone, et elle peut, à son choix, soit vous attendre, soit confier à l'appareil ce qu'elle a à vous dire.

Le "Times" déclare que le mécanisme du téléphonographe est tel qu'il peut enregister jusqu'à 15,000 mots à la fois.

L'Oiseau D'Hiver

CHANSON

Dans le sapin couvert de neige,
Que chantes-tu, petit oiseau?
Si l'œil de Dieu ne te protège,
Tu vas périr sur ce rameau.—
Mais non! ta gaité calme et pure
S'épanchera malgré le froid:
Dans les frimas ou la verdure
Tu sembles heureux comme un roi!

Celui qui t'a donné la vie.
Sensible à nos revers nombreux,
Garde l'être qui chante ou prie
Quand viennent les jours rigoureux.

Si trop souvent notre courage
Chancelle au souffle du malheur,
C'est que nous maudissons l'orage:
Pourtant l'épreuve a sa valeur!

Petit oiseau, qui sait le nombre
Des maux dont chacun doit tribut?
Il faut voir l'avenir moins sombre
Et confiant marcher au but!
Des talents que le ciel nous donne
Sachons bien connaitre le prix:
Sous la branche où ta voix fredonne,
Les bienfaits de Dieu sont compris,

BENJAMIN SULTE.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière